

## **Provenant d'organisations :**

Jean-Marie David  
Greffier du Comité  
Comité permanent de la sécurité publique et nationale  
131, rue Queen, sixième étage  
Chambre des communes  
Ottawa ON K1A 0A6  
Courriel: [SECU@parl.gc.ca](mailto:SECU@parl.gc.ca)

Objet: Soumission dans le cadre de l'étude du projet de loi C-71

Monsieur David,

Par la présente, nous aimerions faire connaître notre point de vue dans le cadre de l'étude du projet de loi C-71. En tant qu'organisme attentif à la sécurité publique et au bien-être de la population en général, nous sommes fermement en faveur d'un meilleur contrôle des armes à feu. Le projet de loi C-71 représente un pas dans la bonne direction, mais ignore d'importantes lacunes dans la loi actuelle et mérite d'être substantiellement renforcé.

En ce sens, nous appuyons les recommandations mise de l'avant par le collectif PolySeSouvient. En résumé, nous souhaitons que le projet de loi C-71 soit amendé afin de :

1. Resserrer les critères d'éligibilité et renforcer le processus de dépistage des candidats pour l'obtention, le renouvellement et le maintien du permis de possession;
2. Inclure dans les nouveaux contrôles sur la vente d'armes non restreintes le signalement aux autorités des ventes privées;
3. Permettre l'accès facile et rapide par les policiers aux données sur les ventes d'armes, sans obstacles procédurales telle que l'obtention d'une « autorisation judiciaire ».
4. Réinstaurer les permis de transport d'armes restreintes afin qu'ils précisent les lieux spécifiques où est autorisée la présence de l'arme (ex. : pas *tous* les clubs de tir d'une province, mais seulement celui dont un propriétaire est membre);
5. Veiller à ce que les armes d'assaut soient interdites une fois pour toutes;
6. Réviser les dispositions concernant les chargeurs à grande capacité de manière à imposer une réelle limite de 5 ou 10 cartouches pour les armes non restreintes et restreintes respectivement, en éliminant les échappatoires et en interdisant ceux qui sont facilement modifiables pour dépasser la limite légale.

En espérant que ces recommandations seront retenues par le Comité, nous vous prions d'agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Soumis par :

Association québécoise de prévention du suicide

Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Centre des femmes du Val-Saint-François

Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie

Direction régional de santé publique de la Gaspésie et des Îles

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Havre l'Éclaircie

Maison d'aide et d'hébergement l'Accalmie

Maison halte-secours

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec

## **Provenant d'individus :**

Jean-Marie David  
Greffier du Comité  
Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Objet: Soumission dans le cadre de l'étude du projet de loi C-71

Monsieur David,

Par la présente, j'aimerais vous transmettre mon point de vue sur le projet de loi C-71.

Sur la base de nos valeurs communes de paix, d'ordre et de bon gouvernement et face à la tendance à la hausse des homicides commis par armes à feu au cours des dernières années, je suis fermement en faveur d'un meilleur contrôle des armes et je souhaite voir un renforcement substantiel du projet de loi C-71.

En ce sens, j'appuie les recommandations suivantes :

1. Resserrer les critères d'éligibilité et renforcer le processus de dépistage des candidats pour l'obtention, le renouvellement et le maintien du permis de possession
2. Inclure dans les nouveaux contrôles sur la vente d'armes non restreintes le signalement aux autorités des ventes privées
3. Permettre l'accès facile et rapide par les autorités policières aux données sur les ventes d'armes, données qui devraient être conservées indéfiniment
4. Réinstaurer les permis de transport d'armes restreintes afin qu'ils précisent les lieux spécifiques où est autorisée la présence de l'arme (ex. pas tous les clubs de tir d'une province, mais seulement celui dont un propriétaire est membre)
5. Veiller à ce que les armes d'assaut soient interdites une fois pour toutes
6. Réviser les dispositions concernant les chargeurs à grande capacité de manière à imposer une réelle limite de 5 ou 10 cartouches pour les armes non restreintes et restreintes respectivement, en éliminant les échappatoires et en interdisant ceux qui sont facilement modifiables pour dépasser la limite légale

En espérant que ces recommandations seront retenues par le Comité, je vous prie d'agréer, monsieur David, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Soumis par :

Centrami	Camiré, Manon	Gauthier, Raymond
	Caron, Cecile	Gayet, Romain
Adams, Joanne	Chartrand, Andrée	Gervais, Christine
Allard, Normand	Choinière, Manon	Girard, Marie-Claude
Anka, Roselynn	Clermont, Andrée-Anne	Grand Maison, Chantal
Aubut, Catherine	Clermont, Patricia	Guay, Yvan
Barabé, Suzy	Côté, Céline	Guénard, Nicole
Barrette, Marie	Côté, Francine	Hamelin, Michelle
Bélangier, Micheline	Côté, Jean-Yves	Jodoin, Danielle
Bélangier-Bonneau, Hélène	Coutu, André	Jourdain, Micheline
Benoist, Blandine	Coutu, Lise	Jubenville, Lyne
Benoit, Alain	Coutu, Nancy	Jutras, Claire
Berger, Angèle	Cyr, Isabelle	Kazi, Jamal
Bernard, Sophie	Delisle, Nicole	Labrecque, Marie-Ève
Bertrand, Colette	Deschamps, Brigitte	Lacroix, Isabelle
Bilodeau, Anne-Marie	Ducas, Louise	Lajoie, Matthieu
Boucher, Carl	Dubé, Pauline	Lampron-Lemire, Julie
Boucher, Jean-Sébastien	Dulude, François	Landry, Jacques
Bougie, Odette	Dumas, Eric	Lapointe, François
Boulerice, Michel	Fafard, Annie-Claude	Leclerc, Nicole
Boulet, Linda	Forget, Guy	Leduc, Daniel
Bourgault, Stéphanie	Gagnon, François	Lefebvre, Claudine
Brisson, Marie-Pier	Gauthier, Diane	Lefebvre, Richard
Brulé, Michelle	Gauthier, Louise	Lefrançois, Michel

Legault, Denis	Paquette, Sébastien	Saint-Arnaud, Marcelle
Lequient, Pierre	Paré, Cathy	Santerre, Julie
Lesbet, Leila	Parenteau, Lise	Semeniuk, John
Longpré, Lise	Patreau, Valérie	Sirard, Antoine
Marchand, Françoise	Pelletier, Robert	Sirois, Marie-Josée
Martin, Lucie	Pilote, Martine	Theriault, Annie
Medou, Marie-Josée	Plante, Francine	Therrien, Johanne
Meilleur, Martine	Poiré, Marie-Josée	Thibault, Hélène
Messier, Isabelle Anne	Rebolledo, Sandra Cordero	Ton, Kim Thuyen
Michaud, Jacinthe	Rengifo, Juan Felipe	Trépanier, Sylvie
Morin, Pascal	Richer, Josiane	Turcotte, Jean-Philippe
Morin, Sonya	Richer, Louise	Turmel, Gabriela
Nadeau, Lyse	Rivard, Patrice	Vear, Myriam
Olsen, Lisa	Roche, Sylvie	Vézina, Claudine
Ouellet, Marie-Claude	Rousseau, Caroline	Viau, Marie-Hélène
Page, Michelle	Roy, Micheline	Wattiez, Suzanne
Panneton, Gilberte	Saavedra, Jose Luis	

Variante :

Jean-Marie David  
Greffier du Comité  
Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Objet: Soumission dans le cadre de l'étude du projet de loi C-71

Monsieur David,

Par la présente, j'aimerais vous transmettre mon point de vue sur le projet de loi C-71.

Ayant siégé sur le Conseil consultatif sur le contrôle des armes à feu qui avait été mis sur pied par l'Honorable Kim Campbell qui était ministre de la Justice au moment de la tuerie des armes à feu, j'ai été aux premières loges des débats ayant menés à un meilleur contrôle des armes à feu et j'ai pu voir de près l'influence néfaste de la NRA sur la question. Il est faux de prétendre que le problème n'est pas directement lié aux armes mais bien à la présence de criminels qui les utilisent à mauvais escient. Les armes à feu sont faites pour tuer. Les morts ne résultent pas que d'homicide, mais aussi de suicide et d'accident. Nous étions sur la voie d'un meilleur contrôle avant que le parti conservateur de Stephen Harper ne vienne tout démolir., voire empirer la situation à plusieurs égards, dont avec l'ajout de peines minimales qui limitent la capacité des juges à individualiser les peines, peu importe qui est l'auteur de l'homicide faisant l'objet d'une condamnation. Est-il vraiment raisonnable qu'un policier qui dans le feu de l'action a eu la gâchette trop rapide aux yeux d'un jury et condamné pour homicide involontaire coupable ou négligence criminelle causant la mort soit automatiquement condamné à une telle peine? Je n'en suis pas personnellement convaincue. Pas plus que je n'adhère à l'idée de peines minimales imposées à un contrevenant autochtone. Cela va à l'encontre de la philosophie qui était sous-jacente à la réforme de la détermination de la peine adoptée alors que l'Honorable Alan Rock était ministre de la Justice.

Cela dit, je souscris entièrement à la démarche entreprise par Poly de Souvient et la Coalition pour le contrôle des armes à feu réclamant certains amendements au projet de loi C-71.

Ainsi, sur la base de nos valeurs communes de paix, d'ordre et de bon gouvernement et face à la tendance à la hausse des homicides commis par armes à feu au cours des dernières années, je suis fermement en faveur d'un meilleur contrôle des armes et je souhaite voir un renforcement substantiel du projet de loi C-71.

En ce sens, j'appuie les recommandations suivantes :

1. Resserrer les critères d'éligibilité et renforcer le processus de dépistage des candidats pour l'obtention, le renouvellement et le maintien du permis de possession
2. Inclure dans les nouveaux contrôles sur la vente d'armes non restreintes le signalement aux autorités des ventes privées
3. Permettre l'accès facile et rapide par les autorités policières aux données sur les ventes d'armes, données qui devraient être conservées indéfiniment
4. Réinstaurer les permis de transport d'armes restreintes afin qu'ils précisent les lieux spécifiques où est autorisée la présence de l'arme (ex. pas tous les clubs de tir d'une province, mais seulement celui dont un propriétaire est membre)
5. Veiller à ce que les armes d'assaut soient interdites une fois pour toutes
6. Réviser les dispositions concernant les chargeurs à grande capacité de manière à imposer une réelle limite de 5 ou 10 cartouches pour les armes non restreintes et restreintes respectivement, en éliminant les échappatoires et en interdisant ceux qui sont facilement modifiables pour dépasser la limite légale.

En espérant que ces recommandations seront retenues par le Comité, je vous prie d'agréer, monsieur David, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louise Viau